

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 décembre 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger et Michel Rousseau formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Monsieur Christian Vinet est absent.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

04-12-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption des procès-verbaux

04-12-02 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} novembre 2004 et celui de la séance spéciale tenue le 18 novembre 2004, soient acceptés tels que présentés.

Adopté.

a) Suivi aux procès-verbaux

Les conseillers n'ont aucune question concernant les procès-verbaux.

04. Correspondance

04-12-03 Adhésion 2005 à Québec Municipal

Considérant que le portail de Québec municipal est une source d'informations pour la Municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues renouvelle son adhésion à Québec Municipal et ce, au coût de 143,78 \$.

Adopté.

Tourisme Québec a transmis la nouvelle attestation pour le camping municipal, ainsi qu'un panonceau indiquant que la Municipalité a reçu une étoile.

Dans un communiqué, Air Montmagny annonce les changements tarifaires pour les passagers et les voyages spéciaux. Cependant, ces modifications ne s'appliquent pas aux détenteurs de laissez-passer pour la desserte aérienne.

Une assemblée du Comité consultatif régional à laquelle participeront messieurs Jacques André Roy, maire et Denis Boulanger, conseiller, aura lieu le 26 janvier 2005, à Montmagny.

Monsieur Maurice Soulard, courtier, chez PMT Roy assurances et services financiers, confirme l'émission d'un contrat d'assurances sur la location d'une partie du hangar de l'aéroport.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud a transmis le document « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud ».

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a transmis l'orientation préliminaire concernant la demande de madame Roxanne Lajeunesse. Cette demande devrait être autorisée avec des conditions.

Un avis de dépôt au cadastre concernant la création du lot 71-1 appartenant à monsieur Patrick Vézina, est déposé.

Madame Marie-Noëlle Bourassa nous informe que l'installation du panneau sur le Hibou des marais est reportée au printemps 2005.

Le rapport annuel 2003-2004 de la Fondation de la faune du Québec est déposé.

Le rapport annuel de gestion 2003-2004 de la Société des traversiers du Québec est déposé.

Le rapport des activités 2003-2004 de CARE Montmagny-l'Islet est déposé.

05. Présentation et adoption des comptes

04-12-04 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Télu	249,88
Simon Roy	965,00
S.C.A. de Montmagny	27,56

S.C.A. de Saint-François	4 810,55
Protection Incendie CFS Ltée	1 748,25
Les Excavations Laurent et Frédéric Proulx	1 237,45
Groupe Dynaco	620,01
S.C.A. de l'Île-aux-Grues	138,67
Côté Fleury	575,13
Jacques André Roy (frais + remboursement d'achats)	104,05
Christian Vinet (remboursement d'achats)	115,01
Excavation Léandre Chabot Inc.	1 183,02
Bureautique Côte-Sud	157,74
MultiProjets RS	1 390,65
Robert Corbin & Fils Inc.	786,15
Air Montmagny	343,53
Hélène Painchaud (frais)	24,00
Centre de service François Côté Enr.	209,64
Alimentation Danielle et Serge	38,56
Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent	240,00
Steeve Rouillard (préventionniste 7h15)	72,50
Patrice Painchaud (préventionniste 4h00)	40,00
Christian Vinet	15,00
Denis Bernier (Premier répondant + ambulance)	45,00
Johanne Vézina	105,00
Chantal Vézina	75,00
Johanne Bernier	90,00
Mélanie Dugal	75,00
Frédéric Poulin	75,00
Michel Rousseau	45,00
Corporation de la sauvagine de l'Île-aux-Grues Inc.	35,20
Épicerie Michel Gagné	148,33
Réal Roy	1 279,93
Yvette B. Normand	229,20
Mélanie Dugal, Steeve Rouillard	150,00
Michel Gagné	1 250,00
Maire	466,64
Secrétaire	1 803,00
Total	20 964,65

Adopté.

06. Accès au fleuve

Monsieur le maire dresse un bilan des travaux effectués au cours de l'automne, pour un accès au fleuve sécuritaire. Il mentionne qu'une lettre a été adressée à monsieur Guy Boucher, directeur de l'aménagement de la faune, afin de connaître les conclusions sur les tests effectués avec le brise-lames.

07. Incendie

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des visites effectuées par le préventionniste, monsieur Charles Gauthier, dans des commerces, des gîtes et une ferme. Lors de ces visites, monsieur Gauthier était accompagné de pompiers volontaires afin de leur donner de la formation pour qu'ils puissent, subséquemment effectuer ce travail.

Monsieur le maire mentionne également que les équipements des pompiers ont été transférés au poste d'incendie situé dans le hangar à l'aéroport.

Monsieur le maire dépose l'entente signée avec le ministère des Transports du Québec pour l'utilisation du poste d'incendie situé dans le hangar de l'aéroport et ce, pour une période de 5 ans.

04-12-05

Formation et achat d'équipements pour les pompiers volontaires

Considérant que les pompiers volontaires sont tenus à suivre la formation « *La prévention des accidents et maladie du travail des pompiers* » d'une durée de 15 heures ;

Considérant que cette formation sera donnée aux pompiers volontaires, à l'Isle-aux-Grues ;

Considérant que pour améliorer la capacité des pompiers lors d'interventions, la Municipalité doit munir ces derniers d'équipements adéquats ;

Considérant que la Municipalité a fait vérifier les appareils respiratoires qu'elle possède et que les quatre cylindres doivent être réparés ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues défraie le coût de la formation pour les pompiers volontaires « *La prévention des accidents et maladie du travail des pompiers* » d'une durée de 15 heures et ce, au coût de 1760 \$, taxes en sus.

Que la Municipalité se procure deux pantalons de pompier, au coût de 498,50 \$ l'unité, taxes en sus et que des modifications soient apportées sur deux manteaux et ce, au coût de 100 \$ chacun, taxes en sus.

Que les quatre cylindres pour les appareils respiratoires soient réparés au coût de 380 \$ l'unité, taxes en sus.

Adopté.

08. Autorisation de signature pour les contrats de déneigement

04-12-06

Autorisation de signature pour les contrats de déneigement

Considérant que le Conseil municipal, pour le déneigement des chemins municipaux pour la saison 2004-2005, a préparé deux contrats couvrant respectivement 3,23 km, qui représentent la partie de chemin sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, au coût de 10 767 \$, taxes en sus et de 4,27 km pour les chemins appartenant à la Municipalité au montant de 14 232 \$, taxes en sus.

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde à monsieur Réal Roy, le contrat couvrant 3,23 km, qui représentent la partie de chemin sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, au coût de 10 767 \$, taxes en sus et celui de 4,27 km pour les chemins appartenant à la Municipalité au montant de 14 232 \$, taxes en sus.

Que monsieur Jacques André Roy soit autorisé à signer lesdits contrats de déneigement pour et au nom de la Municipalité.

Adopté.

04-12-07 **Autorisation à la secrétaire de payer les comptes avant le 31 décembre 2004**

Considérant que l'année financière se termine le 31 décembre 2004.

En conséquence

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues autorise la secrétaire-trésorière à payer les comptes reçus avant le 31 décembre 2004.

Adopté.

10. Date de la séance ordinaire de janvier 2005

04-12-08 **Date de la séance ordinaire du Conseil pour janvier 2005**

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Qu'en raison de la période des Fêtes, la séance ordinaire du mois de janvier 2005 prévue pour le 3 janvier, soit reportée le 10 janvier 2005.

Qu'un avis public soit affiché aux endroits habituels.

Adopté.

11. Date de la séance spéciale pour l'adoption du budget 2005

Une séance spéciale pour la présentation et l'adoption du budget 2005 aura lieu le 16 décembre 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures. Un avis public sera affiché aux endroits habituels.

12. Dossier touristique

Monsieur Michel Rousseau indique qu'une entente a été conclue entre la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues et l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud, afin d'engager une ressource, en association avec la municipalité de Berthier-sur-Mer et ce, dans le but de partager les coûts. Madame Érika Castillo travaille présentement à améliorer la présentation publicitaire.

Pour faire suite à l'entente conclue entre les différents intervenants touristiques dans le but de créer un fonds de réserve, des sommes seront prélevées à même ce fonds pour défrayer l'achat d'espace publicitaire (1/2 page) dans le Guide touristique de l'ATR et ce, au coût de 1941,22 \$, taxes incluses.

04-12-09 **Inscription du camping municipal dans le Guide vélo de l'Association touristique Chaudière-Appalaches**

Considérant que le Guide vélo de l'ATR est distribué à 60 000 exemplaires, c'est donc un outil de promotion des plus intéressants ;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues défraie le coût de l'inscription du camping municipal dans le Guide vélo de l'Association touristique Chaudière-Appalaches au coût de 189 \$, taxes en sus.

Adopté.

13. Activité du maire

Monsieur le maire dresse un bref compte-rendu des rencontres auxquelles il a assisté :

- Rencontre avec la population et conférence de presse pour la présentation de l'étude concernant les retombées économiques de l'archipel de l'Isle-aux-Grues.
- Réunion de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.
- Comité de travail pour les contrats de déneigement.
- Réunion du Conseil des maires.
- Rencontre avec les commissaires à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
- Réunion de la Corporation de Mise-en-Valeur de la Grosse-Ile.
- Rencontre avec des représentants de Canard Illimités.
- Rencontre avec la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.
- Rencontre avec la corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues et les différents intervenants.
- Séance de travail du Conseil des maires.
- Signature de contrat notarié pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'accès au fleuve.
- Signature d'une entente de 5 ans avec le ministère des Transports du Québec pour l'utilisation du poste d'incendie situé dans le hangar de l'aéroport.

11. Varia

Location de salle

Madame Nancy Guichard fait le bilan du nombre de location de locaux et ce, en date du 30 novembre 2004.

Transport

Suite à une discussion concernant un transport maritime hivernal, les membres du Conseil ont convenu de ce qui suit :

04-12-10

Transport maritime hivernal

Considérant que les installations portuaires de Montmagny sont situées dans un bassin où les glaces se forment rapidement, ce qui empêche la prolongation du service du traversier ;

Considérant que le quai de l'Isle-aux-Grues est à «eau profonde» et que les glaces ne s'accumulent pas au débarcadère, ce qui rendrait possible la venue d'un bateau ;

Considérant que l'agriculture est le principal moteur économique de l'Isle-aux-Grues ;

Considérant que la Société coopérative agricole de l'Isle-aux-Grues (fromagerie) doit absorber des coûts de transport très élevés pour acheminer par avion le fromage sur la terre ferme ;

Considérant que les agriculteurs doivent prévoir et assumer le coût d'une énorme quantité de denrées afin de nourrir les animaux et œ, pour une période de plusieurs mois;

Considérant qu'en période hivernale, il est impossible d'importer ou d'exporter des vaches, ce qui nuit à la productivité des agriculteurs ;

Considérant que la population doit prévoir plusieurs milliers de litres de carburant mais, que selon la rigueur de la saison hivernale, les quantités sont souvent insuffisantes pour les commerces, les agriculteurs et les insulaires, ce qui occasionne de nombreux désagréments ;

Considérant que lors de brie majeur de gros appareils (appareil électroménager, brie mécanique, etc.) la population aurait la possibilité de se procurer de nouveaux appareils et ce, sans attendre le traversier ;

Considérant que la population dans son entier ne pourrait que bénéficier d'un transport maritime hivernal hebdomadaire ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues demande au ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, un transport maritime hivernal hebdomadaire afin de pourvoir aux différents besoins des agriculteurs, des commerces et de la population.

Qu'une copie de la présente résolution soit adressée à :

- Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet
- Monsieur Paul Crête, député de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, les Basques

Adopté.

Cellulaire

04-12-11 **Achat d'un téléphone cellulaire**

Considérant que la fonction de maire demande de plus en plus de déplacements ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité acquière un téléphone cellulaire qui sera relié à la fonction de maire.

Adopté.

Salle de conférence

Suite à des demandes concernant la location de la salle de conférence pour des rencontres sociales, les membres du Conseil, suite à une discussion, ont conclu de ce qui suit :

04-12-12 Location et utilisation de la salle de conférence du Centre de la Volière

Considérant que des demandes ont été reçues afin de réserver la salle de conférence du Centre de la Volière pour des rencontres sociales (party de Noël, rencontre de famille, etc.) ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la salle de conférence soit réservée uniquement pour des assemblées et non pour des rencontres à caractère social.

Que les goûters soient servis dans un autre local adjacent.

Adopté.

15. Période de questions

16. Levée de la séance

04-12-13 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h00, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.-trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 16 décembre 2004, à la salle de conférence, à vingt heures.

Les conseillers présents sont :

Madame Nancy Guichard, messieurs Joël Bernier, Gaston Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil, le 9 décembre 2004.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. La présentation et l'adoption du budget 2005

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

1. La présentation et l'adoption du budget 2005

Monsieur le maire présente et explique le budget 2005.

04-12-14 Adoption du budget 2005

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues prévoit des revenus totalisant 284 255 \$ et des dépenses équivalentes de 284 255 \$;

Considérant que ce budget est calculé au taux global de 1,16 \$/100 \$ d'évaluation couvrant la taxe foncière générale et taxe spéciale ;

Considérant que la taxe pour la collecte des vidanges et des matières recyclables est augmentée à 100 \$ pour les résidences et les commerces ;

Considérant que la taxe pour les roulottes reste inchangée à 120 \$;

Considérant que le salaire du maire, des conseillers et de la directrice générale subissent des augmentations de 5 % et que le salaire de l'employé municipal sera majoré de 10 % ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues adopte, pour 2005, un budget équilibré avec des revenus totalisant 284 255 \$ et des dépenses équivalentes de 284 255 \$.

Adopté.

Période de questions

Levée de la séance

04-12-15 Levée de la séance

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 20h30.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec. trés.

